



PARLONS FAUR

[F.A.U.R.] Fédération des Associations des Usagers des bassins versants de la Rance et du Frémur

EDITO

COEUR- EMERAUDE Une nouvelle gouvernance

A la suite de l'assemblée générale de COEUR-Emeraude du 26 juin 2015, le nouveau conseil d'administration a désigné son bureau.

Aucun changement pour le collège des usagers pour lequel les représentants de la chambre d'agriculture, de l'EdF et de la FAUR ont été réélus. Par contre changement total pour le collège des élus pour lequel ont été élus les représentants de Dinan, de St-Père-Marc-en-Poulet et de Plouër.

M. Didier Lechien, maire de Dinan a été élu président, M. Jean-François Richeux vice-président délégué. M. Didier Giffraïn vice-président a été nommé référent pour la gestion des sédiments et M. François Malglaive président de la FAUR vice-président pour les

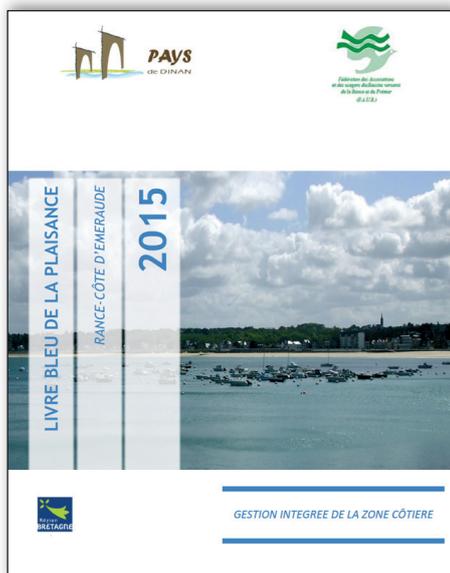
milieux aquatiques et le contrat territorial. Il a été confirmé que les missions de COEUR-Emeraude étaient au nombre de deux : d'une part la démarche destinée à présenter le projet de PNR, et, d'autre part la gestion pérenne des sédiments de la Rance. Sur ce dernier sujet il a été décidé qu'un groupe de travail "gestion des sédiments" était créé. Dans la pratique, il est constitué dans l'immédiat de deux sous-groupes : sous-groupe Plan de gestion pérenne, pour étudier les différents aspects relatifs à un plan pérenne de gestion des sédiments et sous-groupe Centre de transit & Valorisation des sédiments, pour étudier les actions d'amélioration des processus de traitement des sédiments en place et à recevoir, dès la décision obtenue sur un plan de gestion des sédiments.

SOMMAIRE

- COEUR-E : la nouvelle organisation
- Livre Bleu de la Plaisance
- Le SRE Bretagne
- Projet éolien en baie de St-Brieuc
- Patrimoine maritime en Rance
- AG de la FAUR : le compte-rendu
- Appel à cotisation

Par ailleurs le Collectif des communes riveraines continuera son action en vue de l'obtention de la décision d'un plan pérenne de gestion des sédiments, de la réhabilitation des fonctionnalités biologiques de l'estuaire et de la restauration du caractère maritime de l'estuaire. Son action sera étroitement coordonnée avec celle de COEUR-Emeraude dont le président et les deux vice-présidents sont membres du collectif. ■

Un "Livre Bleu" pour la plaisance



Depuis sa création, la pratique de la navigation de plaisance a été au cœur des travaux de la FAUR. Cela a d'ailleurs été l'élément qui a provoqué la constitution de la fédération en 1982. Plus de trente ans ont passé et la plaisance continue de se développer. L'accroissement du nombre de bateaux et l'évolution de la réglementation ont peu à peu transformé le visage de la plaisance. Consciente de ces évolutions et des attentes des habitants sur ce sujet, la région Bretagne a facilité le dialogue en mettant en œuvre un concept nouveau : la Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC). A la suite d'un appel à projet Etat-Région en 2010, le Pays de Dinan a été retenu conjointement avec la FAUR et COEUR Emeraude qui s'est retirée depuis. Au niveau global, l'objet de cette démarche est de dégager une vision globale et partagée, économique,

sociale, culturelle et environnementale, pour une gestion efficace et cohérente des enjeux liés à la mer et au littoral.

Pour la mise en œuvre, les objectifs retenus étaient : [a] la définition et le traitement des problématiques transverses en favorisant les échanges ; [b] l'affirmation du caractère littoral et maritime du territoire avec un renforcement des liens entre terre et mer, pour renforcer la cohésion ; [c] la mise en cohérence des démarches de gestion du territoire (SCOT, Natura 2000, PNR, PNM, ...). La zone couverte s'étend du Cap Fréhel à la pointe du Grouin, y compris l'estuaire maritime de la Rance.

La démarche GIZC est très souple. Pour notre secteur elle a été structurée en trois étapes.

... SUITE PAGE 2

□ La première étape s'est déroulée en 2012-2013. Elle était destinée à dresser l'état de la situation de façon objective, sans a priori ni complaisance. Elle s'est notamment appuyée sur un questionnaire diffusé auprès des plaisanciers. Six cents réponses ont été reçues et traitées. Sur ces bases une commission plaisance s'est réunie et a retenu sept thèmes principaux devant être traités.

□ La seconde étape a consisté, en 2014, à réunir deux fois par mois un comité de pilotage pour étudier chacun de ces sept thèmes. Chaque thème a été étudié en suivant la même démarche : les constats, les enjeux les finalités, les mesures proposées, les résultats attendus, les indicateurs permettant d'évaluer les progrès réalisés, les acteurs potentiels pour la mise en œuvre ainsi qu'un calendrier sommaire de mise en œuvre. Après validation tous ces travaux viennent d'être publiés ensemble sous la forme d'un "Livre Bleu". Il a été présenté le 20 octobre lors d'un forum de la mer organisé à Plouër. Ce "Livre Bleu" est un document d'une centaine de pages. Nous vous engageons vivement à le lire en le téléchargeant depuis notre site internet à l'adresse http://faur-rance-fremur.net/uploads/document/35321_1_FR_original.pdf, ou sur le site du Pays de Dinan à l'adresse : <http://www.pays-de-dinan.fr/>.

□ La troisième étape va maintenant porter sur la mise en œuvre des mesures présentées dans le livre bleu. A cet effet des groupes de travail vont être constitués pour traiter les différents domaines couverts. Le Comité de Pilotage se réunira début décembre pour structurer et organiser la démarche, qui débitera en janvier 2016. ■

Le 23 octobre 2015 le Tribunal Administratif de Rennes a annulé le SRE qui avait été validé par arrêté préfectoral le 28 septembre 2012 par Monsieur le Préfet de Région.

Le SRE validé par cet arrêté préfectoral, mentionnait que la grande majorité des communes bretonnes pouvaient accueillir le grand éolien, à l'exception d'un périmètre de protection autour du Mont Saint Michel, et des secteurs touchés par des servitudes radars et aéronautiques militaires et civils. Seules 84 communes sur 1260 étaient classées en zones défavorables en Bretagne.

Cet arrêté faisait table rase d'années de travail réalisé avec les services de l'Etat en concertation avec de nombreuses associations, dont la FAUR, pour déterminer l'impact des parcs éoliens sur les paysages et pour définir les ZDE, (zones de développement de l'éolien) après passage en commission des sites.

A l'exception de ce périmètre autour du Mont Saint Michel, aucun des paysages emblématiques n'était donc identifié comme incompatible avec l'implantation des éoliennes. Même des sites remarquables comme le Cap

Fréhel, Erquy, les mégalithes de Carnac, la presqu'île de Rhuys, les montagnes Noires, la forêt de Brocéliande,... n'étaient pas épargnés, il en était de même des sites classés et inscrits, des villes d'art, des monuments historiques, des zones Natura 2000, des espaces naturels sensibles.

A noter aussi que la loi Littoral n'y était pas respectée et qu'il y a eu des défauts de communication et des défaillances dans les consultations publiques.

Face à ces anomalies vingt associations bretonnes, dont la FAUR, ainsi que quatre associations nationales et treize personnes avaient engagé, une procédure dans le but d'obtenir du Tribunal Administratif de Rennes l'annulation de l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2012.

Ce 23 octobre le TA de Rennes a retenu nos objections, très argumentées par notre avocat, et a annulé l'arrêté du Préfet de Région, allant aussi dans le sens du Rapporteur Public qui, lors de l'audience du 25 septembre 2015, avait détaillé les erreurs de droit et les irrégularités procédurales du dossier.

A noter également que l'élaboration de ce SRE avait mobilisé de nombreuses personnes du

Conseil Régional et de l'Etat, ainsi que des élus, des associations, des professionnels, des consultants, au cours de nombreuses réunions de travail pendant plus de trois années.

Position du Conseil Régional le 21-10-2015

Lors de sa présentation de la 15^e Conférence Bretonne de l'Energie, qui a eu lieu dans les locaux du Conseil Régional de Rennes le 21 octobre 2015, le Président du Conseil Régional a évoqué la prochaine décision du TA.

Il a dit que le SRE « sera très probablement annulé et que cette décision sera sans conséquences notables ».



Alors pourquoi avoir élaboré un SRE si son annulation sera sans conséquences notables ?

Pourquoi tant de journées perdues et d'argent gaspillé inutilement ? Pourquoi n'avoir pas tenu compte des avis des différents groupes de travail quand ceux-ci, avec l'implication des habitants refusant de voir leur environnement défiguré, demandaient le respect du code de l'environnement ?

Et que dire de la participation citoyenne, si souvent évoquée, pour une nouvelle fois mise à mal ? ■



Parc éolien en baie de Saint-Brieuc

UN PROJET NON CONCERTÉ, CHER ET INUTILE

Le projet éolien en baie de Saint-Brieuc a été évoqué par les autorités lors de la dernière conférence bretonne de l'énergie à Rennes le 21 courant, pour souligner qu'il se fera « contre vents et marées ».

Le lauréat du marché, "Ailes Marines" a mis en ligne sur son site Internet (www.eolienoffshoresaint-brieuc.com) diverses informations contenues dans sa lettre d'information n°3 d'octobre 2015 concernant entre autres :

— le dépôt en date du 23 octobre 2015 des dossiers de demandes d'autorisations administratives pour ce projet de 62 éoliennes et d'une sous-station de raccordement auprès de la Préfecture des Côtes d'Armor. Ces dossiers sont constitués de 4.000 pages dont le public pourra avoir (seulement) connaissance à l'été 2016 lors des deux enquêtes publiques (occupation du domaine maritime et loi sur l'eau).

—le dépôt simultané par RTE de son propre dossier de demande d'autorisation administrative pour le raccordement à terre des deux lignes haute tension en provenance de l'usine éolienne.

"Ailes Marines" précise que « les enquêtes publiques constitueront une étape supplémentaire dans le processus de concertation » (sic.). Après la parodie du débat public, et le récent jugement du Tribunal Administratif à propos du schéma régional éolien (SRE terrestre), nous ne pouvons que nous interroger sur la non réalité de cette concertation toute de façade.

A l'instant "T", nous constatons que la transition énergétique a été votée par le Parlement, qu'EDF projette de nouvelles installations et renouvellement de centrales nucléaires, que l'ADEME clame qu'il est possible de produire 100% de l'électricité nécessaire avec des énergies renouvelables. A l'approche de la conférence COP21, nous pensons de plus en plus être

à bord d'un bateau ivre dont le fonctionnement se révèle dans la réalité de plus en plus dispendieux. Question : notre richesse nationale qui s'effrite de plus en plus nous permet-elle de tels errements? Pour illustrer notre propos, nous vous relayons une information très significative, celle diffusée ce 29 courant par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) selon laquelle les besoins financiers 2016 de la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) augmenteraient de 11% par rapport à la projection pour 2015 et de 17% sur le constaté en 2014! **Le montant total projeté de la taxe CSPE pour 2016 serait de 7 milliards d'Euros et représenterait en moyenne 16% de la facture TTC de chaque abonné résidentiel, car c'est bien le consommateur qui va payer et non pas EDF!**

(informations diffusées le 29 courant par la CRE et consultables sur son site Internet (www.cre.fr) sous le titre « lettre d'information octobre 2015 »).

Dans son communiqué publié ce jeudi 29 octobre, la CRE précise encore que l'augmentation des charges entre 2014 et 2016 s'explique notamment par le développement des filières photovoltaïque et éolienne, qui représentent respectivement 39 % et 17 % des charges prévisionnelles au titre de 2016.

A noter également que ce montant projeté ne tient compte que des surcoûts actuels, c'est-à-dire ceux engendrés par le photovoltaïque et l'éolien terrestre existants auxquels on ajoute le coût de la péréquation tarifaire (même tarif quelque soit l'endroit où vous vous trouviez).

Le surcoût de l'éolien maritime n'y figure pas encore, même pas en terme de développement, puisque le premier champ éolien en mer, celui de St Brieuc, ne devrait pas entrer en service avant 2020 ou 2021. Et selon les projections « probables » à l'horizon 2030, l'éolien maritime devrait nous coûter, à lui seul,

environ 10 milliards actuels DE PLUS par an et cela à condition que le développement de l'éolien en mer soit « limité » aux 13 ou 14 champs actuellement prévus. Si on y ajoute le développement de l'éolien terrestre que l'on voudrait nous infliger, la « petite » ligne CSPE ne représentera pas seulement 16 % de notre facture EDF mais, à terme, bien plus de 40 %! Si vous consultez l'étude prospective de l'ADEME, qui cherche à démontrer que la France pourrait survivre en n'ayant recours qu'aux énergies renouvelables en 2050, un rapide calcul montre que cette étude est basée sur la probable construction de 40 champs éoliens en mer comme celui de St Brieuc, tout autour de la France. Aucune côte ne devrait y échapper...

Méditez ces informations sur lesquelles les médias restent apparemment silencieux, ainsi que sur **l'impossibilité matérielle et le secret, opposés au public et aux associations, qui voudraient accéder aux « études d'impacts » contenues (pour mémoire, ce ne sont d'ailleurs pas des études d'impact mais un simple constat de l'existant. L'impact réel ne pourra être quantifié qu'après quelques années d'exploitation en comparant la situation d' alors avec celle relevée aujourd'hui)** dans les dossiers de demandes d'autorisations administratives d'ici aux enquêtes publiques qui se dérouleront dans environ...8 MOIS ! Nous n'aurons alors que quelques semaines pour découvrir, apprécier et évaluer le contenu de plus de 4000 pages rédigées pour, soyons en sûrs, être parfaitement et facilement assimilables. Belle concertation en effet.

Pour notre part, nous n'avons pas changé d'avis par rapport à l'inanité de ce projet éolien en baie de Saint-Brieuc (voir chacun de nos bulletins depuis Parlons

FAUR N°20 de mars 2013). Et nous ne manquerons pas de vous solliciter à l'approche des enquêtes publiques, dont nous rappelons que les localisations de consultation ne devraient pas aller au-delà de Saint-Cast ! Quid des communes littorales de Saint-Jacut, Trégon, Ploubalay et Lancieux à l'est des Côtes d'Armor et celles de Saint-Briac, Saint-Lunaire, Dinard et Saint-Malo en Ille et Vilaine dont les habitants seront également exposés au massacre paysager (co-visibilité des éoliennes) et s'interrogent sur les différentes nuisances et impacts potentiels (cf. non accès aux études d'impacts mentionnées plus haut) ?

Participer aux enquêtes publiques pour s'opposer à cette énorme future ponction dans notre portefeuille devient un enjeu majeur pour notre futur économique. Malgré tout ce que l'on nous raconte, il n'y a qu'un seul bénéficiaire dans cette escroquerie, les exploitants de ces futurs parcs éoliens. Quel industriel ne rêve pas d'être à leur place en sachant qu'ils sont certains de vendre au prix fort et pendant au moins 20 ou 25 ans « éventuellement renouvelables », une électricité que l'EDF s'engage, en notre nom, à acheter en **totalité**, même si elle n'en a pas besoin, au moment où elle est produite... Car l'électricité ne se stocke pas du tout. ■

Patrimoine maritime en Rance

L'ANSE DE QUELMER

L'Anse de Quelmer est située dans l'estuaire de la Rance, en amont du barrage, à environ 5 km de la ville de St-Malo dont elle dépend administrativement. C'était à l'origine un port de sabliers qui, après avoir dragué l'estuaire venaient s'y échouer. Le sable était ensuite déchargé dans des charrettes qui arrivaient jusqu'au bateaux à marée basse. L'Anse de Quelmer est devenu un lieu consacré au patrimoine maritime qu'il importe de préserver : il est constitué par un ensemble composé d'un cimetière de bateaux, d'un chantier et de bateaux traditionnels en réparation, en carénage ou en hivernage.

Le cimetière de bateaux

En règle générale, les cimetières de bateaux ont à plus d'un titre une forte légitimité. Ils sont caractéristiques du paysage littoral et y ont un ancrage historique. Ce sont aussi des lieux de mémoire et des conservatoires techniques de savoir-faire qui ont souvent disparu. Ce sont enfin des supports ethnographiques car ils ont accumulé des souvenirs de travail et de vies à la mer.

Donc par respect pour ceux qui ont construit ces bateaux, ceux qui les ont servi et ceux qui y ont travaillé, il apparaît important que ces sites soient préservés et expliqués au public.

Les cimetières de bateaux, considérés par quelques uns comme un dépotoir ou un danger public, bénéficient cependant d'un certain succès populaire. On y rencontre de nombreux photographes, parfois

étrangers. Des mariés viennent volontiers se faire photographier devant les épaves.

La presse (Le Courrier International n°1289) y a choisi une photo qui évoque la Bretagne. Des livres ont été écrits sur le sujet et font référence à Quelmer (Cimetières de Bateaux par Klaod Roparz, Pascal Galodé éditeur). L'Anse de Quelmer par son originalité, a obtenu un prix au Concours de Ports organisé à l'occasion de Brest 2012.

Certaines de ces épaves finiront par s'enterrer dans le sable ou la vase et constitueront des sujets d'étude pour les futurs archéologues.

A Quelmer, on distingue encore, adossée au hangar du chantier, les restes d'une grande coque en bois. L'arrière à voûte qui surplombait en partie le chemin de terre s'est effondrée et il ne reste d'identifiable que l'étambot.

D'après Jean Le Bot, c'est un bateau qui n'a jamais navigué. En 1922, une société de navigation avait en construction plusieurs navires dont un cargo en bois, le "René Lionel", de 420 tonneaux de jauge brute. Il devait recevoir une machine à vapeur. Alors qu'il était en cours d'achèvement, ses armateurs s'aperçurent qu'il était plus rentable de commander des bateaux en fer aux Etats-Unis et le marché fut résilié. Vers 1937, un mareyeur se porta acquéreur du "René Lionel" toujours inachevé sur le chantier. Il fit remorquer la coque et l'échoua là où elle est encore. Il en fit un immense vivier à bigorneaux.

Roger Vercel dans son roman "La Hourie" semble avoir évoqué ce cimetière de bateaux. On lit : "Mais il y avait surtout

dominant les autres (bateaux) de leur masse élevée, trois terre-neuviers dressés sur le sable au bord même de la falaise sud, là où la mer n'atteignait qu'aux plus grandes marées. Ils semblaient emmêler leurs mâts aux branches des chênes. C'était trois grands voiliers qu'on n'armait plus et qui pourrissaient là, tranquillement au grand soleil". Même l'épisode cocasse des bigorneaux l'a inspiré : un locataire de ces épaves "était gardien de bigorneaux. Un

Plusieurs épaves servent de support à des peintures spontanées qui peuvent être de qualité. Les épaves en bois se disloquent lentement : de certaines il ne restent plus que le fond de carène et la quille. Toutes ne sont pas regroupées : au nord du site, un grand chalutier en bois est encore reconnaissable. Malheureusement, le site est aussi contaminé par des verres modernes en plastique ou en ciment.



"PRÉSIDENT RAOULT": ancienne vedette verte, coque en bois de 19,70m, qui transportait les passagers de Dinard à Saint Malo avant le barrage de la Rance. Elle eût l'honneur d'être la vedette archiépiscopale au Pardon des Terre-Neuvas

Photo : J.Désert

mareyeur de St Malo lui amenait, jusque d'Irlande, des tonnes de coquillages noirs et les déversait dans ses parcs. Mais les escargots de mer semblaient n'avoir qu'un instinct, s'échapper, franchir les barrières, retrouver les flots".

Les voiliers décrits par Vercel ont disparu mais d'autres bateaux de pêche finissent paisiblement leur vie dans l'Anse de Quelmer : chalutiers par le côté, cordiers, caseyeurs. On connaît encore certains noms : Ondine, Zoulou, Bir Hakeim, Rubis.

Il y a aussi les dernières vedettes à passagers qui joignaient Dinard à St Malo. Laissons là aussi parler Jean Le Bot : "Voici presque côte à côte deux bateaux, l'un en fer, l'autre en bois qui nous rappellent la guerre impitoyable entre vedettes vertes (en bois) et les vedettes blanches, absorbées elles-mêmes par Emeraude Line". L'épave en fer est celle de la Vedette n° 7 car les vedettes blanches n'avaient pas de nom, seulement un numéro. L'épave en bois était nommée "Président Raoult". La construction du barrage porta un coup fatal au trafic des vedettes.

Le chantier

Jean Le Bot le décrivait ainsi : "Le hangar du chantier appuyé sur la grande épave du René Lionel s'insère si bien dans le paysage qu'on croirait qu'il est là depuis toujours. Il n'est cependant pas ancien, car il a été créé par Loïc Martin en 1968". Son nom officiel est le Chantier Naval de la Passagère, car à quelques centaines de mètres une cale d'où un passeur permettait de traverser la Rance.

Bateaux en réparation et en hivernage

Il y a aussi des bateaux en hivernage ou en réparation, soit béquillés sur l'estran, soit sur l'étroite bande de terre qui longe la falaise, parfois sous un abri léger. On distingue ainsi le "Saint Gilles" cotre peut-être centenaire, "Le Petit Gros" un des derniers canots de Rance ou le "Koulmic". Certains attendent un repeneur qui les fera naviguer de nouveau.

En conclusion, ce site exceptionnel est continuellement menacé par ceux qui n'y voient qu'un dépotoir. ■

Jean-René Donguy



"ONDINE": bateau de pêche aux crabes. A été déclaré perdu un jour de tempête et est rentré avec l'équipage sans cabine ni radio

Photo : J.Désert

Assemblée générale de la FAUR 2015 : le compte-rendu

Le 10 Septembre 2015 la FAUR a tenu son assemblée générale à la maison des associations de Pleurtuit. François Malglaive préside la réunion. Le Président de COEUR-E, un représentant de la Municipalité de Pleurtuit ainsi que de nombreux représentants des associations adhérentes et des amis de la FAUR participent à cette rencontre.

François Malglaive présente le rapport moral en partenariat avec Jacky Colas qui a assuré la présidence en 2014.

LES ACTIVITÉS INTERNES

● Une réunion de bureau chaque mois. Le bulletin **Parlons FAUR** est publié tous les 4 mois. Le **site internet** permet une information permanente sur les actions conduites (un remerciement à tous les participants à sa réalisation, entre autre Jean-René Donguy, Alain Masseur et Jean-Pierre Minoux).

● La FAUR est membre de l'**Association Frémur baie de Beausais**, du Conseil d'administration de **COEUR E**, du Conseil d'administration de **CANE** (Côtes d'Armor Nature Environnement), de la Commission locale de l'eau du **SAGE Rance Frémur baie de Beausais**, du Comité de Pilotage du **SMPEPCE** (eau potable), du Comité de Pilotage **Natura 2000**, du **CAPE** (Collectif créé dans le cadre du projet éolien en baie de Saint Brieuc, du **COPII** du projet de PNR.

● La FAUR participe aux réunions et travaux du **PNR** (Parc naturel régional Rance-Emeraude (COEUR-Emeraude)), de la **GIZC** (Gestion Intégrée de la Zone Côtière), de **Natura 2000 Estuaire de la Rance**, de la **Commission Estuaire**, de la **Conférence Bretonne de l'énergie**, de la **Commission des cultures marines**, de la **Commission nautique locale** (horaires d'éclusement au barrage).

5 PROJETS FONT L'OBJET D'UNE PRÉSENTATION PLUS DÉTAILLÉE

Commission Estuaire

Elle a vu ses travaux pris en compte par les élus du bord de Rance, avec la création d'un collectif, et une écoute plus attentive des instances locales et régionales. Le travail réalisé par les membres sous la conduite d'Henri Thébaud son rapporteur, est enfin reconnu. Il est urgent d'agir pour le maintien des usages maritimes et la préservation de la fonctionnalité biologique estuarienne, pour cela une décision de l'ETAT et de EDF est urgente.

GIZC

Jacky Colas présente le travail réalisé en collaboration avec le Pays de Dinan depuis 5 ans, qui aboutit à la rédaction d'un "Livre Bleu" qui sera présenté le 20 septembre prochain lors du forum de la mer à Plouër sur Rance. Jacky Colas souligne la volonté maintenue par les Présidents successifs du Pays de Dinan, avec la participation de Camille Meunier et Christophe Sécula. (Voir l'article spécifique dans ce bulletin).

Projet de PNR

La FAUR est favorable au projet dans la mesure : ou il traduit une réelle ambition pour le développement du territoire dans le respect de l'environnement, qu'il garantit une représentation satisfaisante des associations et est une structure d' "initiative" et (non réglementaire et administrative supplémentaire).

Eolien terrestre et offshore

Le schéma régional est contesté par de nombreuses associations dont la FAUR, faute d'une prise en compte des travaux réalisés par les commissions sur l'éolien terrestre. Il fera l'objet d'une décision par le tribunal administratif courant septembre. (Voir l'article spécifique dans ce bulletin).

L'éolien en baie de Saint Brieuc, contesté par CAPE et d'autres associations en raison

de la non prise en compte des demandes d'informations sur les conséquences environnementales du projet ainsi que les incertitudes économiques de sa conduite. L'enquête publique se déroulera au printemps 2016. (Voir l'article spécifique dans ce bulletin).

Carrefour Marcotel

Ce projet où est impliquée l'association "Pointe Brebis-Gougeonnais" montre le peu de considération apportée aux propositions émanant de riverains et citoyens dans les aménagements d'infrastructures. Situé en zone "classée" des bords de Rance, il dépend de l'autorisation du Ministère de l'Ecologie, en charge des "sites", qui ne s'est pas encore prononcé.

BILAN FINANCIER

La FAUR est en déficit du fait des frais de la commission Estuaire et du remplacement de l'équipement vidéo, l'équilibre en 2015 dépend du niveau des cotisations.

Le Président rappelle en conclusion l'intérêt de la FAUR

● Permettre la conduite de projets lourds et complexes tels que la GIZC et la commission Estuaire dans un esprit d'indépendance vis-à-vis des instances dirigeantes.

● Représenter dans les instances locales et régionales les plus de 1250 membres des associations qui la composent, ainsi que de leur venir en appui sur les dossiers complexes.

● Les actions au service : de l'environnement, du patrimoine, de la plaisance et du nautisme sont autant de raisons de soutenir l'action de la fédération et d'y adhérer, les cotisations de ses membres sont ses seuls moyens financiers.

Le Pot de l'amitié permet de nombreux échanges entre les participants. Le titre de l'article paru dans Ouest France du 14 septembre – édition de Dinan – résume l'ambition de la Fédération : « **Les usagers de la Rance et du Frémur, une force citoyenne** ». ■

COMPOSITION DU NOUVEAU BUREAU DE LA FAUR

Jacky COLAS (Président d'Honneur) ; François MALGLAIVE (Président) ; Philippe ROLLAND (Secrétaire) ; Jean-René PRUAL (Trésorier) ; Germaine GUILLOU, Dominique de DIEULEVEULT, Michel AUSSANT, Patrice LECOEUR, Claudine GUICHARD (Membres) ; Jacques MENGUY, Lucien PARNET, Jean Claude CARBONNIER (Chargés de Mission).

APPEL À COTISATION

Des enjeux importants pour les activités de nos associations sont liés au succès des travaux en cours, tant sur la Rance que sur le littoral pour la navigation et la restauration des sites. Les prémices de réponses favorables sont la reconnaissance du travail et des options retenues, le maintien de l'action est indispensable pour obtenir la mise en œuvre rapide des mesures initiées.

Donnez les moyens à la FAUR, en vous acquittant de votre cotisation 2015.

ASSOCIATION : < 30 membres : 20 € / 31 à 50 membres : 30 € / > 50 membres : 50 €

INDIVIDUEL : 10 € • PROFESSIONNEL : 50 € • MEMBRE BIENFAITEUR : à partir de 50 €

Un reçu sera établi à réception de votre règlement. Les cotisations sont forfaitaires pour l'année en cours (1/01 au 31/12).

Les associations qui le souhaitent peuvent se faire adresser un avis d'appel de cotisation en s'adressant au trésorier (Jean-René PRUAL (jrprual@wanadoo.fr).

Adressez vos cotisations à : FAUR 2 rue Brindejonc des Moulinais, 35730 Pleurtuit - Chèque libellé à l'ordre de FAUR Pleurtuit

Les associations à jour de leurs cotisations peuvent bénéficier du matériel de sonorisation et vidéo projection de la FAUR moyennant une participation minime aux frais